

RAPPORT PRESENTÉ AU CDEN

Réunion du 9 février 2024

OBJET : RÉVISION DE LA SECTORISATION DES COLLÈGES DE BOBIGNY, MONTREUIL ET ROMAINVILLE POUR LA RENTRÉE 2024

Rappels : objectifs et modalités de travail

La loi du 13 août 2004, dans son article 81, a confié au Département la compétence de la sectorisation des collèges publics ; l'affectation des élèves restant à la charge de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN).

Depuis qu'il est en charge des périmètres de recrutement des collèges, le Département anime une démarche partenariale avec l'Éducation nationale, les Villes et l'ensemble des acteur·rice·s concerné·e·s, dont les parents d'élèves et les enseignant·e·s. L'ensemble des usager·ère·s est ainsi concerté et leurs enjeux placés au cœur de l'élaboration des projets.

Modalités de sélection des sectorisations à réviser

Comme les années précédentes, le Département et la DSDEN ont arrêté conjointement les situations à traiter dans le cadre de la campagne de sectorisation pour l'année scolaire 2024-2025, en regard des prévisions d'effectifs et des capacités d'accueil des collèges. Pour l'année scolaire prochaine, ont été identifiés comme devant faire l'objet d'une révision de sectorisation, les collèges des communes de Bobigny, l'Est de Montreuil, et Romainville.

Objectifs poursuivis

Pour le Département, la sectorisation a pour objectif premier de garantir l'accueil de tou·te·s les élèves dans un établissement scolaire. Dans la mesure du possible, la sectorisation doit également permettre :

- l'équilibre des effectifs entre les collèges,
- la mixité sociale du recrutement de chaque établissement,
- la continuité pédagogique entre les écoles et les collèges,
- la lisibilité du découpage des secteurs et la cohérence avec la configuration urbaine,
- l'accessibilité entre le domicile et le collège, en s'appuyant sur l'analyse des distances à pied mais également le réseau de transport.

Tous ces critères ne sont pas nécessairement compatibles. Ainsi, les participant·e·s aux groupes de pilotage dédiés à la sectorisation doivent s'accorder sur les critères qui leur semblent prioritaires pour construire les nouveaux périmètres de recrutement.

Modalités de concertation

Les prévisions d'effectifs et de capacités ainsi que les premières pistes de modification des périmètres de recrutement des collèges ont été élaborées par le Département. Elles ont ensuite été présentées lors de réunions d'information ayant pour objet de recueillir les enjeux spécifiques et préconisations des parties prenantes et partenaires locaux au préalable, à savoir :

- élu·e·s et services municipaux, d'une part,
- chef·fe·s d'établissement et inspecteur·trice·s de l'Éducation nationale, en présence des directeur·trice·s académiques adjoint·e·s et de la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse, d'autre part,
- parents d'élèves, à la demande, via des réunions publiques dédiées.

Ces premières pistes ont été ensuite ajustées à l'issue de ces premières concertations, puis partagées et retravaillées, entre septembre et décembre, en groupes de pilotage composés de :

- l'Éducation nationale (DASEN, DAASEN, IEN, directions des collèges),
- les Villes (élu·e·s et directions Éducation),
- les Conseillers départementaux et Conseillères départementales,
- des représentant·e·s de parents d'élèves des collèges (fédération départementale, unions locales, élu·e·s au Conseil d'Administration). Pour cette nouvelle campagne, les représentant·e·s des parents d'élèves des écoles ont également participé à ces temps d'échanges car les élèves scolarisés en élémentaire sont directement impactés par les modifications de sectorisation.
- des représentant·e·s d'enseignant·e·s des collèges (élu·e·s au Conseil d'Administration).

A l'issue d'une ou deux séances de travail selon les cas, le groupe de pilotage a été consulté pour avis, chaque partie prenante bénéficiant d'une voix. Lorsqu'un consensus ou une majorité nette se dégagent en faveur d'une proposition correspondant aux grands objectifs des sectorisations, le Département propose au CDEN la sectorisation ayant recueilli le plus de voix. Dans le cas contraire, le Département propose une sectorisation répondant au maximum à ses objectifs et aux enjeux des différentes parties prenantes, et recherche des solutions d'accompagnement visant à réduire les éventuelles limites soulevées par les concerné·es.

Le présent rapport présente, pour Bobigny et Montreuil, une proposition ayant recueilli la majorité des voix. Pour Romainville, en l'absence de majorité et de propositions alternatives émanant du groupe de pilotage, le Département présentera via un envoi complémentaire, une proposition de compromis finalisée avec un groupe restreint de parties prenantes, et ayant intégré au maximum les demandes de chaque partie.

1. Bobigny

LA RECONSTRUCTION D'UN COLLÈGE HORS SITE NÉCESSITE UNE RÉVISION GLOBALE DE LA SECTORISATION

Bobigny compte quatre collèges sur son territoire, qui scolarisaient 2 531 élèves à la rentrée 2023. Deux secteurs de la commune, éloignés des collèges de la ville, sont sectorisés dans une autre commune à proximité : un quartier situé à l'ouest de Bobigny est sectorisé au collège Jean Jaurès de Pantin, et les nouveaux logements de la ZAC Éco-Cité sont sectorisés au collège Françoise Héritier à Noisy-le-Sec.

Les collèges de Bobigny ont connu une croissance continue de leurs effectifs entre 2012 et 2020 (+22 %). Depuis trois ans, la tendance est plutôt à une légère baisse des effectifs (-4,7 % entre 2020 et 2023). Cette baisse devrait se poursuivre sur certains secteurs tandis que d'autres quartiers devraient connaître une hausse du nombre de collégien·ne·s, en particulier le « cœur de ville », concerné par une importante rénovation urbaine avec la construction de 1 500 logements.

Par ailleurs, parmi les collèges de Bobigny, le collège Pierre Sépard fait l'objet d'une reconstruction en raison de difficultés de fonctionnement, de surveillance et de vétusté du bâtiment. Cette reconstruction a lieu sur un terrain proche des Archives départementales et du Parc de la Bergère, au sud de la commune, alors que le collège Pierre Sépard actuel se situe au nord de Bobigny. Une fois reconstruit, le collège pourra accueillir 100 élèves de plus que l'établissement actuel. Il ouvrira ses portes à la rentrée de septembre 2024 et sera rebaptisé collège Angela Davis.

Ces deux évolutions appellent une refonte de sectorisation. En effet, si la sectorisation restait inchangée, les collèges connaîtraient la situation suivante à la rentrée 2027 (annexe 1) :

- Le collège République accueille 805 élèves en classes banales à la rentrée 2023, répartis dans 36 divisions. Au total, il compte 875 élèves tous dispositifs confondus. Il a donc déjà atteint sa capacité optimale d'accueil en classes banales, qui est de 825 élèves et 36 divisions (sa capacité totale d'accueil est de 42 divisions, mais celle-ci a été jugée trop élevée et un repère inférieur a été acté). C'est l'ouverture d'une 10^e division de 6^e cette année qui a conduit à cette situation. Si la sectorisation restait la même, l'établissement pourrait accueillir en 2027 entre 775 et 825 élèves en classes banales, et 37 à 39 divisions, soit un total de 855 à 900 élèves tous dispositifs confondus.
- Le collège Pierre Sépard scolarise 513 collégien·ne·s en classes banales, répartis dans 23 divisions, pour une capacité d'accueil de 24 divisions. Au total, le collège accueille 525 élèves, tous dispositifs compris. Une baisse des effectifs s'est amorcée cette année et devrait se poursuivre, pour atteindre 415 à 430 élèves en classes banales, pour 19 divisions (430 à 445 élèves tous dispositifs confondus).
- Au collège du Jean-Pierre Timbaud. 568 élèves sont inscrits (536 en classes banales), pour 23 divisions. Les effectifs de cet établissement sont en baisse depuis la rentrée 2021, en raison d'un changement de sectorisation. La baisse devrait se poursuivre et le collège pourrait accueillir entre 420 et 430 élèves en classes banales à la rentrée 2027, pour 19 à 20 divisions. Au total, entre 450 et 465 élèves y seraient scolarisés. Sa capacité d'accueil optimale est de 600 élèves en classes banales et 25 divisions.
- Le collège Auguste Delaune accueille 538 élèves en classes banales, dans 23 divisions, pour une capacité de 28 divisions. Au total, 563 élèves y étaient inscrits, tous dispositifs compris. Sur ce secteur, les effectifs ont baissé entre 2019 et 2022, et se stabilisent en 2023. Dans les années à venir, ils devraient rester stables et se situer autour de 540-555 élèves en classes banales, dans 24 divisions. Le collège accueillerait 560 à 575 élèves tous dispositifs compris.

De plus, au vu du changement de localisation de l'actuel collège Pierre Sépard, la sectorisation actuelle des collèges perdrait en cohérence pour une partie des familles en termes de temps de trajet dès la rentrée 2024, si elle demeurerait inchangée.

OBJECTIFS DE LA SECTORISATION

En regard de ces éléments, la refonte de sectorisation répond donc à trois objectifs :

- définir le périmètre de recrutement du collège reconstruit au sein du quartier Coeur de Ville ;
- procéder à un rééquilibrage des effectifs entre différents collèges de la ville, et notamment pour le collège République, stabiliser ou diminuer le nombre d'élèves et pour le collège Timbaud, limiter la baisse d'effectifs ;
- résorber autant que possible par la même occasion, quelques incohérences géographiques de la sectorisation actuelle, sectorisant des quartiers situés relativement loin de leur collège de secteur, avec des difficultés de cheminement pointées par les parents d'élèves.

LE PROJET D'AJUSTEMENT

Plusieurs options ont été présentées à la communauté éducative pour déterminer le secteur de recrutement du collège Angela Davis et les évolutions de secteur des autres collèges de la ville.

Le choix d'une majorité des participants s'est porté sur l'option où le secteur du nouveau collège englobe les quartiers Paul Eluard et Paul Vaillant-Couturier dans leur globalité, quartiers qui étaient déjà sur le secteur du collège Pierre Semard actuel (annexe 2). Le nouveau secteur intégrera également le quartier du Chemin Vert, situé à proximité immédiate, ainsi que quelques voies du quartier Karl Marx. Ces deux zones étaient jusqu'à cette année sectorisées au collège Jean-Pierre Timbaud, beaucoup plus éloigné que ne le sera le collège Angela Davis. Enfin, il a été décidé que la partie ouest du secteur de l'école Paul Langevin serait également sectorisée au nouveau collège, afin de diversifier, dans la mesure du possible, le profil social des enfants qui seront scolarisés au nouveau collège. En effet, l'école Paul Langevin ayant un indice de positionnement social (IPS) supérieur aux autres écoles de la ville, les participants ont souhaité que le nouveau collège puisse accueillir une partie de ces élèves, selon une logique de mixité sociale, le reste du secteur regroupant des écoles aux IPS très faibles. Le collège reconstruit aura également dans son périmètre les voies qui sont sur le secteur de l'école Simone Veil, située dans la ZAC Eco-Cité, jusqu'à présent sectorisées au collège Françoise Héritier de Noisy-le-Sec.

Le secteur du collège République sera étendu de quelques rues au nord, avec l'intégration de cinq portions de voies de l'actuel secteur du collège Pierre Semard, pour des raisons de proximité géographique et de continuité pédagogique, le reste du secteur des écoles Jean Jaurès et Jacques Decour étant déjà sur le secteur de République. Son secteur sera par ailleurs réduit d'une partie du quartier Karl Marx et de quelques voies situées au sud de la voie ferrée, sur le secteur de l'école Georges Valbon, afin de contenir ses effectifs.

Le collège Auguste Delaune verra son secteur étendu à l'ouest avec l'intégration de la partie est de l'école Paul Langevin. Sur la partie est de son secteur, il perdra les voies situées autour du quartier de l'Abreuvoir dans un objectif d'équilibrage des effectifs avec le collège Timbaud.

Enfin le collège Jean-Pierre Timbaud intégrera dans son secteur une zone qui était jusqu'à présent sur le secteur du collège Auguste Delaune et se verra retirer le quartier du Chemin Vert, bien plus proche du nouveau collège.

À l'horizon 2027, les ajustements conduiraient ainsi à la situation suivante (annexe 2) :

- Le collège Angela Davis, accueillerait 535 à 540 élèves en classes banales l'année de son ouverture (soit environ 550 élèves tous dispositifs compris), répartis dans 24 divisions. Il devrait se remplir plus ou moins rapidement selon le rythme d'arrivée des nouveaux habitants du quartier « cœur de ville », pour possiblement atteindre 29 divisions en 2027, pour 645-660 élèves en classes banales (soit 660 à 675 élèves tous dispositifs).
- La réduction du périmètre du collège République (avec la perte d'une partie du quartier Karl Marx) permettra de stabiliser le nombre d'élèves accueillis, ainsi que le nombre de divisions.

En 2027, l'établissement devrait accueillir entre 720 et 765 élèves en classes banales, répartis dans 34 à 36 divisions. Au total, ce collège compterait entre 800 et 840 élèves tous dispositifs compris.

- Les projections au collège Jean-Pierre Timbaud après changement de sectorisation sont légèrement plus basses qu'à situation constante. En 2027, le collège accueillerait 19 à 20 divisions, contre 20 à 21 à sectorisation constante. Cela correspond à 400-410 élèves en classes banales, et 435-450 toutes classes.
- Le collège Auguste Delaune verrait ses effectifs diminuer légèrement après modification de son secteur, en comparaison des projections à sectorisation constante, avec 445 à 455 élèves en classes banales et 20 divisions en 2027. Au total, 460 à 480 élèves fréquenteraient cet établissement.

Le centre-ville de Bobigny étant en plein renouvellement urbain, certaines incertitudes demeurent quant au nombre d'élèves attendus dans les nouveaux logements. Ces derniers se situeront sur le secteur du collège reconstruit, et selon l'ampleur de l'arrivée des nouveaux habitants, il se pourrait que ce collège dépasse sa capacité d'accueil. Inversement, la proposition actuelle permet un équilibre géographique pour les familles mais nécessitera une vigilance sur les effectifs à Jean-Pierre Timbaud. Ainsi, en fonction de l'évolution des effectifs, une nouvelle modification de la sectorisation de Bobigny sera donc à envisager dans les années à venir, à horizon 3-4 ans.

2. Montreuil

UN COLLÈGE ARRIVÉ A SATURATION, QUI RISQUE DE DÉPASSER SA CAPACITÉ

La commune de Montreuil a connu une augmentation importante de ses effectifs de collégien·ne·s entre 2010 et 2020 (+20 %). Afin d'absorber cette croissance, deux collèges ont été construits sur le territoire, en plus des huit déjà présents : le collège Cesaria Evora en 2014 et le collège Solveig Anspach en 2018. Ces deux livraisons ont engendré un remaniement de la sectorisation de quasiment tous collèges de la commune, puisqu'il a fallu définir un secteur de recrutement à ces nouveaux établissements.

Depuis trois ans, la tendance est plutôt à une très légère baisse des effectifs (-2,5 % entre 2020 et 2023). Néanmoins, cette tendance globale masque en réalité des disparités locales, notamment à l'est de la commune. Un collège en particulier voit ses effectifs augmenter régulièrement depuis 5 ans : le collège Cesaria Evora. Dans les autres collèges à proximité, la dynamique est plutôt à la stabilité du nombre d'élèves, voire à la baisse. C'est en particulier le cas du collège Colonel Fabien, dont les effectifs baissent depuis 4 ans.

Si la sectorisation restait inchangée, ces deux collèges risqueraient de connaître la situation suivante à la rentrée 2027 (annexe 3) :

- Le collège Cesaria Evora accueille 549 élèves en classes banales à la rentrée 2023, répartis dans 24 divisions (563 élèves au total, tous dispositifs compris). Sa capacité d'accueil optimale étant de 24 divisions, le collège est donc arrivé à saturation. Étant donné l'évolution récente des effectifs dans le 1^{er} degré sur ce secteur, l'augmentation des effectifs devrait se poursuivre au collège encore pendant 2 ans, pour atteindre 565 à 570 élèves à la rentrée 2025 en classes banales (environ 580 au total), dans 26 divisions, soit 2 divisions au-delà de sa capacité. Ensuite, les effectifs amorceraient une légère baisse et le nombre de divisions à accueillir resterait en dépassement, à 26 en 2026 et 25 en 2027.
- Au collège du Colonel Fabien, 365 collégien·ne·s étaient inscrits en classes banales à la rentrée 2023, réparti·e·s dans 17 divisions, pour une capacité d'accueil optimale de 23 divisions. Au total, 408 élèves fréquentaient le collège, tous dispositifs confondus. Les effectifs actuels sont donc à un niveau plutôt bas. Dans les 4 prochaines années, ses effectifs prévisionnels sont stables, ce qui laisse 6 divisions de marge en classes banales.

De plus, les livraisons de logements en cours dans la ZAC Boissière, située sur le secteur du collège Cesaria Evora, nécessitent de garantir une marge d'accueil dans ce collège, puisque les nouveaux arrivants y seront sectorisés.

OBJECTIFS DE LA SECTORISATION

La révision de la sectorisation entre les collèges Cesaria Evora et Colonel Fabien permettra au premier de ne pas dépasser sa capacité d'accueil et au second de retrouver un seuil d'effectifs plus élevés, en rééquilibrant les effectifs entre les deux collèges. L'augmentation raisonnable du nombre d'élèves est considérée comme une opportunité par l'équipe pédagogique du collège Colonel Fabien afin de stabiliser ses moyens pédagogiques. La répartition des nouveaux secteurs doit également permettre de préserver des équilibres de mixité sociale pour les deux collèges. L'ajustement de la sectorisation entre les deux collèges va dans ce sens.

LE PROJET D'AJUSTEMENT

Les rues situées en bordure du secteur du collège Cesaria Evora, à la frontière avec le secteur du collège Colonel Fabien, se situent à distance équivalente des deux établissements. Elles appartiennent aux secteurs de trois écoles, Boissière, Fabien et Nanteuil, qui alimentent déjà les deux collèges. Les participants au groupe de pilotage ont donc considéré qu'il était pertinent de transférer ces rues du secteur du collège Evora vers le secteur du collège Colonel Fabien, dans le sens où le temps de trajet des élèves ne serait pas augmenté et où la continuité pédagogique entre les écoles et les collèges ne serait pas détériorée.

Pour des questions de mixité sociale, il a été décidé que les immeubles de la rue des Roches, seraient répartis entre les deux collèges et donc que seuls ceux dont l'adresse correspond au numéro 1 seraient sectorisés au collège Colonel Fabien.

À l'horizon 2027, les ajustements conduiraient à la situation suivante (annexe 4) :

- Le collège Cesaria Evora verrait ses effectifs diminuer pendant les quatre prochaines années. Il accueillerait entre 430 et 440 élèves en classes banales à la rentrée 2027, pour 19 divisions. Au total, 440 à 450 élèves fréquenteraient le collège, tous dispositifs confondus.
- Le nombre d'élèves inscrit·e·s au collège Colonel Fabien devrait augmenter progressivement suite à l'intégration des nouvelles voies dans son secteur de recrutement. Les effectifs se situeraient entre 465 et 500 élèves en classes banales à la rentrée 2027, répartis dans 22 divisions, et 500 à 540 élèves au total, tous dispositifs confondus.

3. Romainville/Les Lilas/Noisy-le-Sec

A ROMAINVILLE, UNE CROISSANCE DES EFFECTIFS ACCÉLÉRÉE DEPUIS LA RENTRÉE 2021

Entre les rentrées 2013 et 2019, les écoles de Romainville ont connu une croissance de leurs effectifs de plus de 20 %. Cette augmentation du nombre d'élèves dans le premier degré se répercute désormais dans le second degré. En effet, avec près de 1 250 élèves scolarisés dans les 2 collèges de la ville, les effectifs des collèges ont crû de près de 140 élèves en trois rentrées.

Les projections pour les rentrées à venir affichent dans la continuité de cette tendance, la poursuite de la progression des effectifs de collégien·ne·s de la ville, avec 110 à 130 élèves supplémentaires attendus à l'horizon 2028. À l'inverse, dans les communes alentour, les effectifs connaissent une baisse tendancielle, qui s'est parfois accentuée après la crise du Covid.

Si la sectorisation restait inchangée, la situation serait la suivante (annexe 5) :

- 731 collégien·ne·s fréquentent le collège Gustave Courbet, accueilli·e·s dans 32 divisions, correspondant à sa capacité d'accueil optimale (790 élèves toutes classes). En 2027, ses effectifs prévisionnels seront compris entre 750 et 780 élèves pour un nombre de divisions estimé à 33-34 divisions, soit un dépassement d'1 à 2 divisions au regard de la capacité actuelle.
- Le collège Pierre-André Houël accueille 446 élèves répartis dans 21 classes banales à la rentrée 2023 (460 élèves toutes classes). La tendance à la hausse des effectifs devrait se poursuivre. Entre 40 et 60 élèves supplémentaires sont attendu·e·s à l'horizon 2027, ce qui conduirait à des effectifs compris entre 485 et 505, correspondant à 22 divisions. Ainsi, le collège dépasserait sa capacité d'accueil optimale fixée à 500 élèves et 21 divisions.
- Le collège Marie Curie aux Lilas connaît une baisse de ses effectifs depuis la rentrée 2020. À la rentrée 2023, le collège accueille 650 élèves scolarisés dans 27 divisions pour une capacité d'accueil optimale fixée à 800 élèves et 31 divisions. Récemment rénové, ce collège dispose de conditions d'accueil favorables, dont une restauration agrandie, des bâtiments rénovés, une cour oasis. Les projections montrent en l'état, une stabilisation des effectifs ou une légère augmentation des effectifs autour de 670 élèves à la rentrée 2027.
- Le collège Françoise Héritier à Noisy-le-Sec enregistre une hausse du nombre d'élèves depuis son ouverture en 2018. Les 640 collégien·ne·s sont répartis au sein de 25 divisions (655 élèves au total) pour un établissement qui propose une capacité d'accueil optimal de 730 élèves et 28 divisions, au sein d'un collège neuf, puisque livré en 2018. Les projections donnent à voir une très probable baisse significative du nombre d'élèves. Selon les tendances récentes, l'établissement perdrait 80 élèves d'ici 2027, soit une baisse significative aboutissant à la fermeture de 2 divisions.

En regard de la tension démographique dans la commune de Romainville et des baisses d'effectifs alentour, le Département a activé deux réponses parallèles :

- à court et moyen terme, une sectorisation intercommunale permettra d'éviter le dépassement de capacité des collèges de Romainville, tout en évitant la baisse des effectifs de certains collèges alentour ;
- une étude fine de l'impact potentiel des constructions à l'échelle de ce secteur intercommunal, et des possibilités d'extension sur les collèges du secteur, sera réalisée dans le cadre de l'actualisation du Plan d'Investissement du Département,

Ainsi, depuis deux ans, le Département travaille en relation étroite avec la Ville de Romainville afin de faire émerger une solution intercommunale permettant de répondre à l'augmentation des effectifs dans les collèges de la commune. Après examen de diverses options à l'échelle du secteur, en termes de capacités d'accueil, temps de trajet, et équilibres de mixité sociale, et consultation des parties prenantes, la solution finalement retenue par le Département est un transfert d'une partie de secteur de Romainville vers le collège Marie Curie aux Lilas d'une part, et le collège Héritier à Noisy-le-Sec, d'autre part.

OBJECTIFS DE LA SECTORISATION

L'objectif principal de la révision de la sectorisation des collèges de Romainville est d'éviter le dépassement des capacités d'accueil des deux collèges de la ville, à savoir :

- contenir l'augmentation des effectifs du collège Courbet en évitant un dépassement de capacités projeté dès la rentrée 2024.
- contenir l'augmentation des effectifs au sein du collège Houël afin d'éviter un dépassement des capacités, projeté dès 2025 et en forte hausse par la suite.

A titre secondaire, cette sectorisation doit également permettre de stabiliser le nombre de divisions à Héritier ; de faire bénéficier à un maximum d'élèves, des bonnes conditions d'accueil matérielles des collèges neufs ou rénovés de Marie Curie aux Lilas, et Héritier à Noisy-le-Sec ; et de favoriser la mixité sociale au sein de chaque collège, à l'échelle du secteur élargi.

LE PROJET D'AJUSTEMENT

Scenario retenu

Après examen des divers indicateurs disponibles et concertation de l'ensemble des parties prenantes, le Département a abouti au projet de sectorisation suivant, avec une application en deux temps, sur deux rentrées scolaires, de façon progressive :

> le transfert de quelques rues du centre-ville de Romainville, actuellement affectées au collège Courbet, vers le collège Houël, qui s'appliquera dès la rentrée 2024. Le choix des rues a été ajusté après consultation des deux directions de collèges et sollicitation des familles, afin de préserver au mieux les équilibres de mixité sociale des deux collèges concernés. Ce premier rééquilibrage permettra d'éviter un dépassement de capacités au collège Courbet dès 2024.

> le transfert de plusieurs secteurs actuellement rattachés au collège Houël, vers deux collèges alentour, à partir de la rentrée 2025 :

- d'une part, le transfert d'un segment du quartier des Bas-Pays, vers le collège Héritier à Noisy-le-Sec – situé le plus en proximité du collège et constituant un des quartiers les plus dynamiques du secteur de Houël à horizon 2027 en termes d'effectifs de collégiens, devant donc être redéployé pour éviter un fort dépassement de capacité de ce collège ;
- d'autre part, le transfert d'une petite partie de la Cité Gagarine, et d'un secteur pavillonnaire situés en proximité immédiate du collège Marie Curie aux Lilas, vers ce même collège, de manière à décharger également le collège Houël à court et moyen terme. Ce transfert conjoint de deux secteurs vise à permettre de maintenir un équilibre de mixité sociale au collège des Lilas, plus favorisé que les autres collèges de secteur, en combinant un apport d'élèves de milieux plus modestes combiné à un apport d'élèves d'un secteur plus aisé ; tous pouvant ainsi bénéficier par ailleurs, des conditions d'accueil aux Lilas.

Résultats de la concertation

Le choix de ce scénario est porté par le Département, en l'absence de consensus ou de compromis abouti entre toutes les parties prenantes à l'issue de la phase de concertation.

Il vise à tenir compte au mieux des demandes et points d'attention de l'ensemble des parties prenantes, en recherchant le meilleur compromis entre :

- la demande des directions de collèges d'éviter d'être à saturation ni en sous-effectif, et de préserver les équilibres de mixité sociale de leur collège ;
- la demande du secteur des Lilas, de réduire au minimum, l'apport d'élèves issus de Romainville, et en particulier de la Cité Gagarine et des autres quartiers populaires de la ville, notamment en raison des rivalités inter-quartiers, et des violences et de l'évitement que cela pourrait induire ;
- la demande du secteur du Bas-Pays, de rester au maximum, sectorisé sur un collège de Romainville, ou à défaut, à Marie Curie aux Lilas, pour des raisons d'attractivité des collèges concernés, et de cohésion sociale à l'échelle de la ville ;

A ce titre, d'autres scénarii ont été écartés, et notamment :

- une sectorisation vers le collège Lavoisier à Pantin, trop éloigné, et actuellement en travaux ce qui ne permet pas de libérer des capacités d'accueil à court-moyen terme ;
- une sectorisation vers le collège Fabien à Montreuil, à la demande des parents du quartier populaire des 3 Communes de Romainville qui souhaitent rester rattachés au collège Courbet offrant un environnement plus favorisé à leurs enfants. Entre temps les capacités de ce collège ont été redéployées afin de décharger le collège Cesaria Evora de Montreuil et ne sont donc plus disponibles ;
- une resectorisation uniquement vers Héritier à Noisy-le-Sec, qui mettrait ce collège rapidement en saturation voire en dépassement, et impliquerait d'y sectoriser quasiment tout le quartier du Bas-Pays fortement opposé à cette hypothèse pour les raisons invoquées plus haut ;
- une resectorisation uniquement vers le collège des Lilas, qui mettrait ce collège rapidement en saturation voire en dépassement, et impliquerait soit de sectoriser toute la Cité Gagarine, soit de sectoriser une part plus importante de secteurs aisés de Romainville vers ce collège. Ces deux options ont été écartées étant donné qu'elles risqueraient l'une et l'autre de fragiliser l'attractivité et la mixité sociale de tout ou partie de ces 3 collèges, résultant d'un travail de plusieurs années.

Impacts projetés en termes d'effectifs

À l'horizon 2027, les ajustements conduiraient à la situation suivante (annexe 6) :

- Le collège Pierre-André Houël accueillerait entre 465 et 490 élèves avec un risque d'atteinte de 22 divisions, ce qui conduirait à la nécessité de conduire une nouvelle sectorisation au-delà de cet horizon, à confirmer en fonction de l'évolution réelle à venir.
- Le collège Gustave Courbet pourrait voir ses effectifs baisser de 60 à 100 élèves permettant une diminution de 2 à 3 divisions redonnant des marges de manœuvre dans l'établissement.
- Le collège Marie Curie verrait ses effectifs augmenter pour scolariser entre 700 et 730 élèves répartis entre 28 et 29 classes, soit un niveau restant inférieur à sa capacité d'accueil maximale.
- Au collège Françoise Héritier, la sectorisation permettrait au collège de se maintenir à 24 divisions pendant 3 années scolaires avant de perdre 1 division supplémentaire.

Conditions d'accompagnement

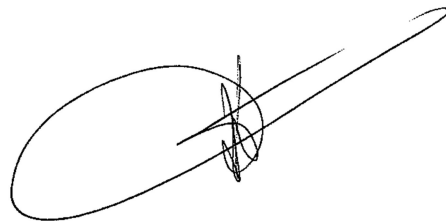
Cette application en deux temps, possible en regard du dépassement réel mais progressif, des capacités des collèges de la ville dès l'année prochaine, permettra de travailler aux conditions d'accompagnement de ces évolutions de sectorisation, évoquées en concertation, à savoir :

- concernant le collège Héritier à Noisy-le-Sec : la sécurisation du trajet pour le quartier concerné en regard des routes départementales à traverser et du trafic de camions sur ces axes ; et l'amélioration de l'attractivité du collège en regard de l'inquiétude exprimée par les familles ;
- concernant le collège Marie Curie aux Lilas : un travail fin avec les acteurs de la prévention spécialisée et la communauté éducative locale, visant à prévenir les risques potentiels liés au côtoiement de certains élèves des Cités Gagarine à Romainville et les Sentes aux Lilas, pouvant être impliqués dans des dynamiques de rivalités inter-quartiers. Divers leviers pourront être activés en ce sens, tant en termes de prévention au niveau des écoles et des collèges, que de dérogations individuelles en accord avec la DSDEN, pour traiter des situations individuelles. Ainsi, pour la rentrée 2025, un maximum de 20 élèves de cette Cité devrait être transféré en 6e, portant le total à environ 80 élèves tous niveaux confondus au maximum, soit 10 % des effectifs, au bout de 4 ans. Le temps de la prévention pourra ainsi s'inscrire dans la durée, dès cette année et dans les 5 ans à venir, dès la primaire et tout au long de la scolarité au collège ;

- concernant l'ensemble des collèges, l'anticipation dès cette année, des liens avec les écoles.

Emmanuel Constant

Vice-président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, elongated oval shape on the left, followed by a vertical line that intersects the oval, and a long, thin horizontal stroke extending to the right.